

DECISION DU MAIRE N° 086/2024
prise en application de la délibération n° 044/2020

**MARCHE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'ENROBÉ SUR UNE PORTION
DE LA RUE SAINT NICOLAS**

Le Maire de La Suze-sur-Sarthe,

Vu la délibération du conseil municipal n° 044/2020 du 09 juin 2020, donnant délégation au Maire pour prendre, au nom de la commune, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22-16 et L2122-23,

Vu les offres reçues de COLAS, LUC DURAND et EIFFAGE,

Vu le rapport d'analyse des offres et l'avis de la commission MAPA réunie le 6 septembre 2024,

DECIDE

Article 1^{er} : L'offre de EIFFAGE – « Le Brouillard » – 72210 VOIVRES LES LE MANS est retenue pour le montant HT de 69 500,00 € et un montant TTC de 83 400,00 €.

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de la Sarthe et publiée.

Expédition en est adressée à Madame La Sous-Préfète du Département de La Sarthe.

Fait à La Suze-sur-Sarthe, le 10 Septembre 2024
Le Maire,
Emmanuel D'AILLIERES



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le : 10 septembre 2024

De la mise en ligne le : 10 septembre 2024

Le Maire,
Emmanuel D'AILLIERES

